

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

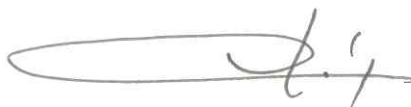
- VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs des Ecoles ;
- VU l'arrêté du 01/07/2013, relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- VU l'arrêté du 22/08/2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des Professeurs des Ecoles stagiaires ;
- VU l'arrêté rectoral du 3 septembre 2018 relatif aux délégations de signature consenties par le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ;
- VU Le procès-verbal du jury académique en date du 23/01/2020, fixant la liste des Professeurs des Ecoles aptes à être titularisés.

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des Professeurs des Ecoles stagiaires, aptes à être titularisés, dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Académiques de l'Éducation Nationale des Bouches du Rhône, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 24/01/2020



Christian PATOZ

**ANNEXE DE L'ARRETE RECTORAL DU 24/01/2020
FIXANT LA LISTE DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DES ECOLES ISSUS DU CONCOURS RENOVE APTE A ETRE TITULARISES
POUR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE**

Nom Patronymique	Nom d'Usage	Prénom
AMALBERT	CHEREAU	HELENE
CATALUNA		CLARA
CHAUVET		OLIVIER
COUVELY	MAILLARD	DELPHINE
DALLEST		ANAI
OLIVIER		JULIEN
VERNY	RONCAGLIA	AGNES